

Séance du 24 MAI 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM.Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Bisauta, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle à M. le Maire, Mme Durruty à M. Saussié ; M. Massé à Mme Dufrene ;M. Delas à Mme Darmendrail, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre, Mme Boé à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à M. Etchégaray, Mme Capdevielle à M. Casenave.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : PERSONNEL - Modification du tableau des effectifs.

Madame Ipharraguerre présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

- CREATIONS DE POSTES :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture
- 2 postes d'agent administratif qualifié

- TRANSFORMATIONS DE POSTES :

- 1 poste d'assistant qualifié de 2^{ème} classe en 1 poste d'attaché de conservation du patrimoine

- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^{ème} classe en 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1^{ère} classe
- 1 poste de technicien supérieur en 1 poste de technicien supérieur chef
- 2 postes d'ingénieur en 2 postes d'ingénieur principal
- 2 postes d'attaché principal de 2^{ème} classe en 2 postes d'attaché principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de contrôleur en 1 poste de technicien supérieur principal
- 1 poste d'agent social qualifié de 2^{ème} classe en 1 poste d'auxiliaire de puériculture
- 1 poste d'agent administratif qualifié en 1 poste d'attaché
- 1 poste d'agent administratif qualifié en 1 poste de rédacteur chef
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en 1 poste de rédacteur chef
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 2 postes de rédacteur principal en 2 postes de rédacteur chef
- 1 poste de chef de service de police municipale de classe normale en 1 poste de chef de service de police municipale de classe exceptionnelle
- 3 postes de brigadier chef de police municipale en 3 postes de chef de police municipale
- 1 poste de gardien principal de police municipale en 1 poste de brigadier chef de police municipale
- 1 poste de garde-champêtre en 1 poste de gardien de police municipale
- 1 poste d'agent des services techniques en 1 poste d'agent de salubrité principal
- 4 postes d'agent des services techniques en 4 postes d'agent de salubrité
- 5 postes d'agent technique en 5 postes d'agent de maîtrise
- 3 postes d'agent technique qualifié en 3 postes d'agent technique en chef
- 2 postes d'agent technique qualifié en 2 postes d'agent de maîtrise
- 4 postes d'agent de maîtrise qualifié en 4 postes d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'agent technique qualifié en 1 poste d'agent des services techniques

- SUPPRESSION DE POSTE :

- 1 poste d'agent de maîtrise qualifié

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.